

La Région applique la gratuité de son réseau de transport Aléop pour les réfugiés ukrainiens

En solidarité avec le peuple ukrainien, la Région des Pays de la Loire a décidé d'attribuer la gratuité du réseau de transports Aléop aux réfugiés ukrainiens accueillis sur le territoire. Cette gratuité s'applique :

- Aux TER Aléop
- Aux cars de lignes régulières
- Aux transports scolaires
- Au bateau pour se rendre à l'île d'Yeu depuis Fromentine
- Au transport à la demande

Les justificatifs suivants seront pris en compte pour délivrer les billets :

- Une pièce d'identité ukrainienne (passeport ou carte d'identité)
- Ou un pass « Help Ukraine » délivré par la Deutsche Bahn
- Ou une carte de résident ukrainien

Modalités selon les transports utilisés :

- Aléop en TER, les billets sont disponibles dans les guichets SNCF et dans les gares mobiles.
- Cars de ligne régulière Aléop, les justificatifs sont à présenter lors de la montée à bord des cars.
- Transports à la demande Aléop, la situation est à préciser lors de la réservation téléphonique du service. Les justificatifs sont à présenter lors de la montée à bord du véhicule.
- Transports scolaires, les familles sont invitées à contacter les services Aléop du département concerné ou via les formulaires de contact sur www.aleop.fr. La gratuité ne pourra pas être appliquée sur des inscriptions effectuées en ligne sur le site internet ALEOP.

Aléop en 44 : 02 28 20 65 44

Aléop en 49 : 02 41 22 72 95

Aléop en 53 : 02 43 67 22 50

Aléop en 72 : 02 43 61 37 20

Aléop en 85 : 02 51 44 76 10

Plus de renseignements : www.aleop.fr ou
<https://m.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/se-deplacer/solidarite-ukraine>